

POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS DE CONTRECŒUR

VERSION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Contrecoeur

8 MARS 2016

Résolution 2016-03-067





TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MAIRESSE	1
COMITÉ DE PILOTAGE	1
MISE EN CONTEXTE	2
DÉFINITIONS	3
PORTRAIT ET CONSTATS	5
LE PORTRAIT	5
LES CONSTATS	7
VISION.....	13
PRINCIPES.....	13
ORIENTATIONS	14
CHAMPS D'INTERVENTION.....	14
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE.....	16
PARTENAIRES DU MILIEU	16

MOT DE LA MAIRESSE

COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage a été mis en place par la Ville de Contrecoeur pour réaliser l'ensemble de la démarche. Ce comité est composé de :

- Mme Danielle Bilodeau, Directrice, École des Cœurs-Vaillants;
- Mme Madeleine Carrière, Représentante des aînés;
- Mme Huguette Courchesne, Représentante de la FADOQ;
- M. Sylvain DeBlois, Représentant des parents d'enfants de 0 à 6 ans;
- Mme Anne-Marie Dionne, Organisatrice communautaire, CISSS Montérégie-Est / Territoire Pierre-Boucher;
- M. Jean-Luc Duchesne, Coordonnateur à la vie communautaire;
- M. Luc Dupont, Directeur, Maison des jeunes de Contrecoeur;
- M. Jean-Yves Gendron, Conseiller municipal et responsable des questions familiales et des aînés, Ville de Contrecoeur;
- Mme Julie Guimont, Représentante des parents d'enfants de 6 à 12 ans;
- M. François Handfield, Directeur général, Ville de Contrecoeur;
- Mme Nancy Leduc, Directrice, Centre d'action bénévole de Contrecoeur;
- Mme Dominique Lesage, Conseillère en promotion de la santé, CISSS Montérégie-Est / Territoire Pierre-Boucher;
- Mme Nathalie Malo, Directrice, Maison de la famille Joli-cœur;
- Mme Ginette Perreault, Représentante de la Commission loisir et culture;
- M. Benoît Simard, Directeur service loisir et culture, Ville de Contrecoeur;
- Mme Linda Voukirakis, Représentante des parents d'adolescents.

MISE EN CONTEXTE

LA POLITIQUE FAMILIALE

Depuis les années 1980, les préoccupations liées à la famille ont fait l'objet d'une réflexion particulière amenant certaines municipalités du Québec à vouloir se doter d'une politique familiale municipale.

Aujourd'hui, une politique familiale municipale et le plan d'action qui en découle s'avèrent pour de nombreuses municipalités de véritables outils à travers lesquels transparaissent les préoccupations à l'égard du mieux-être des familles. Ces outils guident les conseils municipaux dans leurs décisions relatives à la création d'environnements favorables aux familles tout en adaptant les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins. Le réflexe de « Penser famille – Agir famille » constitue le fil conducteur pour les municipalités qui s'y investissent.¹

De son côté, en 2004, la Ville de Contrecoeur amorçait une démarche pour la l'élaboration de sa première politique familiale. Durant celle-ci, une vaste consultation a été réalisée et a mené à l'adoption de la politique en juin 2005 et de deux plans d'action couvrant les périodes 2006-2009 et 2010-2013. Dans le dernier plan d'action, cinq champs d'intervention étaient couverts, soit :

- Les relations entre la Ville et les familles (incluant les communications);
- L'accueil et les services aux familles (axé sur les loisirs);
- La santé et la sécurité des familles;
- La conciliation famille-travail-loisir;
- L'aménagement du territoire.

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Depuis 2008, le gouvernement du Québec soutient le développement et l'implantation de la démarche Municipalité amie des aînés. La démarche MADA a pour objet d'aider les municipalités et les MRC à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser la vision d'une société pour tous les âges.²

C'est dans ce contexte que la Ville de Contrecoeur a entrepris en 2014 la mise à jour de sa politique familiale en y incluant une première démarche afin d'être reconnue Municipalité amie des aînés, notamment en réalisant une vaste consultation de sa population.

¹ Ministère de la Famille, *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*, 2014.

² Gouvernement du Québec, *Guide d'accompagnement pour la réalisation d'une démarche Municipalité amie des aînés*, 2014.

LES CONSULTATIONS

Deux méthodes de consultations de la population ont été réalisées à l'hiver 2015, préalablement à la rédaction de la Politique des familles et des aînés de Contrecoeur, afin d'identifier les besoins des Contrecoeurois, soit un sondage en ligne et des groupes de discussion.

Au total, 474 personnes ont répondu au sondage, soit :

- 356 répondants âgés de 12 à 54 ans représentant les familles;
- 118 répondants âgés de 55 ans et plus représentant les aînés.

De plus, cinq groupes de discussion réunissant au total 90 participants ont été réalisés auprès des groupes suivants :

- jeunes âgés entre 16 et 25 ans (8 participants);
- parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans (14 participants);
- personnes âgées de 55 ans et plus (11 participants);
- représentants d'organismes du milieu (31 participants);
- employés municipaux (26 participants).

Il est à noter que les besoins issus des consultations ont servi de base pour l'élaboration de la présente Politique.

DÉFINITIONS

Dans cette Politique, les termes « familles » et « aînés » sont définis comme suit :

LA FAMILLE

La famille d'aujourd'hui se traduit par différents modèles et est en constante évolution. Sa base demeure cependant la présence d'un lien de parenté dont découlent des relations d'attachement et de responsabilité entre deux ou plusieurs générations à toutes les étapes de la vie, de la naissance à la vieillesse. La famille constitue un réseau contribuant au développement des individus et des collectivités.

LES AÎNÉS

Dans le cadre de cette Politique, les aînés sont les personnes ayant atteint une étape entraînant des changements importants dans leur mode de vie, notamment la prise de leur retraite. Les accomplissements réalisés et l'expérience de vie des aînés en font des personnes clés pour leur réseau social et leur communauté.

PORTRAIT ET CONSTATS

LE PORTRAIT

La ville de Contreccœur est située au nord de la MRC de Marguerite-D'Youville sur le territoire de la Rive-Sud, en Montérégie. Elle regroupe une population de 7 234 habitants en 2015³ sur une superficie d'environ 62 km². Le territoire de la ville de Contreccœur est traversé par l'autoroute 30, la route nationale 132 ainsi que la voie ferrée du Canadien National.

Sa population est en forte croissance. En effet, de 2008 à 2015, elle a connu une hausse de 24,8 % et il est prévu que cette croissance se poursuive encore d'ici 10 ans. Ainsi, avec un taux d'accroissement de 42,9 pour mille habitants, la ville de Contreccœur se classe au deuxième rang des municipalités du Québec de 5 000 habitants et plus ayant connu les plus fortes croissances annuelles moyennes au cours de la période 2011-2014.⁴

On note par ailleurs une augmentation significative du nombre de naissances à Contreccœur. En effet, en 2015, on comptait 130 naissances, soit plus du double que les 57 naissances ayant eu lieu en 2011. Ceci entraînera dans les prochaines années une croissance constante de l'effectif scolaire pour les niveaux préscolaire et primaire à Contreccœur.

D'autre part, la population de Contreccœur est vieillissante et la proportion de personnes âgées de 50 ans et plus représentait 42,3 % de la population totale en 2011, soit 2 645 résidents. Toujours en 2011, les aînés de 65 ans et plus représentaient 17,1 % de la population, soit 1 070 Contreccœurois.

La construction de 661 nouveaux logements à Contreccœur depuis 2011 a engendré une hausse substantielle de la population de la municipalité par l'arrivée de nombreux nouveaux résidents, dont des familles. En 2015, six projets résidentiels demeurent en réalisation dans la municipalité et il est prévu que quelque mille nouveaux logements soient construits dans les prochaines années.⁵

Notons que la grande majorité des Contreccœurois sont propriétaires de leur résidence (77,4 %), tandis que près du quart (22,6 %) sont locataires de leur logement.

Du point de vue économique, la situation des Contreccœurois en 2011 se caractérise par un revenu annuel moyen (avant impôts) moins élevé qu'en Montérégie et au Québec, et un écart entre le revenu annuel moyen (avant impôts) des hommes et des femmes plus important que dans l'ensemble du Québec. Toutefois, une proportion moins importante de personnes vivant à Contreccœur sont considérées comme étant à faible revenu par rapport au Québec, et on dénote un faible taux de chômage (3,9 %) comparativement à celui de 7,2 % pour la province.

³ Institut de la statistique du Québec (décret de population 2015).

⁴ Institut de la statistique du Québec. *Coup d'œil sociodémographique*, numéro 36, février 2015, p. 6.

⁵ Ville de Contreccœur. Document publicitaire « *Contreccœur mon chez-moi* », 13 février 2014.

LES CONSTATS

UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET METTANT EN VALEUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Les défis liés au développement du territoire touchent à la fois l'essor considérable du développement de Contrecoeur depuis les dernières années et la richesse de ses éléments naturels.

Ainsi, Contrecoeur dispose de nombreuses richesses à mettre en valeur :

- Les forêts;
- Le fleuve Saint-Laurent;
- Son noyau villageois;
- La taille de la ville qui s'apparente à un village.

C'est pourquoi la Ville de Contrecoeur doit s'assurer d'un développement harmonieux considérant :

- Le développement résidentiel qui se poursuivra dans les prochaines années;
- Le pôle industriel appelé à croître de façon significative;
- La préservation des forêts malgré le développement important du territoire;
- La répartition du développement des pôles commerciaux;
- La division du territoire, lequel est séparé en deux par la voie ferrée, créant un clivage entre les anciens et les nouveaux résidents;
- Le maintien d'une charge fiscale abordable vs les besoins grandissants d'une population en croissance.

UNE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE SÉCURISÉE ET FACILITÉE

La ville de Contrecoeur dispose de très grandes forces en matière de sécurité qui se traduisent par un sentiment de sécurité très prononcé chez ses habitants. De nombreux services existants tels que la sécurité des incendies et de premiers répondants ainsi que les brigadiers scolaires sont appréciés. Les éléments à améliorer en lien avec la sécurité concernent particulièrement la circulation sur le territoire, et ceci relativement à tous les modes de déplacement que ce soit à pied, à vélo ou en voiture, soit par :

- L'amélioration du respect des limites de vitesse et des règlements;
- La réduction de la limite de vitesse à 70 km/h sur toute la portion de la route Marie-Victorin qui traverse le territoire de Contrecoeur;
- L'accès à des voies de transport actif sécurisées pour les piétons;
- L'achèvement et la sécurisation du réseau cyclable;

- L'amélioration de l'accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes.

UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF AMÉLIORÉ

Le service de transport collectif desservant Contrecœur est globalement apprécié et jugé pertinent. On dénote toutefois des éléments qui permettraient l'amélioration de l'offre en ce domaine avec :

- Pour ce qui est du service de transport collectif offert par le Conseil Intermunicipal de Transport (CIT) Sorel-Varenes :
 - La création d'un circuit interne desservant les grandes artères de Contrecœur qui croisent la route Marie-Victorin;
 - L'ajout d'un arrêt d'autobus à la hauteur des nouveaux secteurs résidentiels de Contrecœur (près de l'autoroute 30);
 - L'extension des horaires de desserte;
 - L'ajout d'un service de liaison directe et rapide (express) de transport collectif entre Contrecœur et Montréal.
- La mise en place d'un service de taxi à coût abordable (taxi communautaire), particulièrement pour les aînés, permettant les déplacements à l'intérieur des limites de Contrecœur.

UNE OFFRE COMMERCIALE BONIFIÉE

À l'heure actuelle, la ville de Contrecœur peut compter sur une offre commerciale limitée avec la présence de quelques commerces. Ainsi, les résidents dépendent en partie de l'offre commerciale des agglomérations urbaines voisines. À ce sujet, des questionnements surgissent en ce qui a trait :

- Au type de commerces que la Ville souhaite attirer sur son territoire;
- Au type de soutien que la Ville souhaite accorder aux commerces qui désirent s'implanter sur son territoire;
- À la répartition des pôles commerciaux sur le territoire.

UNE PARTICIPATION ET UNE IMPLICATION CITOYENNE FAVORISÉES AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

En matière de participation et d'implication citoyenne, on dénote que la reconnaissance des bénévoles par la Ville est globalement appréciée. De plus, le sondage réalisé a fait ressortir un intérêt soutenu des répondants à s'impliquer dans tous les secteurs, auprès de toutes les clientèles et dans divers projets à Contrecœur. Cependant, il semble que le cercle des bénévoles soit restreint, et que les jeunes soient moins impliqués dans leur communauté.

Les éléments suivants ont été soulevés comme moyens potentiels de développer ou de consolider le sentiment d'appartenance de la population et de favoriser une implication citoyenne accrue :

- L'accueil et l'intégration des nouveaux résidents;
- L'implication des nouvelles générations de bénévoles, et notamment les jeunes;
- La diffusion des opportunités (ponctuelles ou à plus long terme) d'implication bénévole et d'engagement social dans la communauté;
- La réalisation d'activités et d'événements rassembleurs permettant une participation significative de la population et l'offre de lieux de rencontre entre les citoyens;
- La mise en valeur du dynamisme de la population contrecœuroise et des réalisations citoyennes.

UNE OFFRE DE LOISIR ET D'ACTIVITÉS PHYSIQUES RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX DIVERS GROUPES D'ÂGE

La présence d'une offre d'installations et d'activités est globalement appréciée à Contrecœur. Toutefois, on dénote des besoins non comblés à l'égard de l'offre de loisir et d'activités physiques se rapportant à :

- L'aménagement d'équipements majeurs;
- La mise aux normes et l'entretien des aménagements existants;
- L'ajout d'aménagements ou d'équipements dans les parcs;
- L'adaptation des horaires aux besoins des clientèles;
- La spécification de l'offre d'activités aux différents groupes d'âge.

DES LIENS FACILITÉS ENTRE LA VILLE ET LES CITOYENS

La Ville de Contrecœur connaît une utilisation et une appréciation importantes de ses principaux outils de communication. On constate toutefois une méconnaissance des services et activités de la Ville de la part de ses résidents, et des insatisfactions ou une méconnaissance à l'égard de certains outils ou services de communication.

Ainsi, pour faciliter les liens entre ses services et les citoyens, une réflexion sur les stratégies, les activités et les outils de communication actuels pourrait porter sur les éléments suivants :

- La connaissance et l'information des citoyens à l'égard de Contrecœur de façon générale;
- L'efficacité de transmission des messages urgents d'intérêt public;

- La connaissance et l'information des citoyens concernant les règlements municipaux;
- La communication bilatérale avec les citoyens (rétroaction citoyenne);
- La convivialité de certains outils de communication;
- L'utilisation de certains outils de communication jugés pertinents, mais peu utilisés;
- La disponibilité des services municipaux (heures d'ouverture);
- La souplesse des modalités d'inscription et de paiement aux activités de loisir et activités physiques;
- Le suivi et la gestion des plaintes provenant des citoyens.

UN SOUTIEN COMMUNAUTAIRE CONSOLIDÉ

On note à Contrecoeur la présence de divers organismes et intervenants communautaires bien implantés dans le milieu et globalement appréciés. Toutefois, certains secteurs de Contrecoeur présentent des indices de défavorisation sociale et matérielle importants, ce qui se traduit par des besoins accrus.

En ce sens, il importe de s'interroger sur les possibilités de consolider le soutien communautaire afin de répondre aux besoins de la population plus vulnérable, notamment par :

- L'amélioration de l'aménagement des locaux de certains organismes situés au Centre multifonctionnel;
- L'amélioration de l'accessibilité des services des organismes de soutien communautaire (horaires, etc.);
- Le développement de logements sociaux.

DES SERVICES DE SANTÉ PLUS ACCESSIBLES

Contrecoeur peut compter sur la présence d'une offre de services de santé sur son territoire, mais pour lesquels de nombreuses doléances sont constatées. Bien que les services de santé ne soient pas du ressort de la municipalité, la Ville de Contrecoeur doit s'interroger sur ses capacités à faciliter l'accès aux services sur son territoire, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- Le manque d'accessibilité et de services offerts au CLSC local;
- Le manque d'accessibilité à des médecins pour des urgences et des suivis médicaux à Contrecoeur;
- La particularité territoriale de Contrecoeur dans le découpage des territoires de CSSS (aux limites des territoires des CSSS Pierre-Boucher et Pierre-De Saurel)

et les incertitudes liées aux importants changements en cours et à venir dans le réseau de la santé.

VISION

Par la Politique des familles et des aînés de Contrecœur, la Ville et ses partenaires souhaitent que :

Contrecœur soit une ville offrant aux familles et aux aînés un milieu où il fait bon vivre, favorable à leur épanouissement et ce, à toutes les étapes de la vie.

PRINCIPES

La Politique des familles et des aînés de Contrecœur met de l'avant cinq principes qui encadreront les orientations et le plan d'action en découlant. Les principes retenus sont les grandes règles qui guideront les interventions à privilégier dans le cadre de cette Politique.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Favoriser un développement économique, social et environnemental cohérent répondant aux besoins actuels et futurs des familles et des aînés.

LES SAINES HABITUDES DE VIE

Promouvoir l'acquisition et le maintien d'un mode de vie sain auprès des familles et des aînés.

L'ENGAGEMENT ACTIF

Encourager et faciliter l'engagement des familles, des aînés et de tous les acteurs dans leur communauté par la participation et l'implication.

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Développer la fierté des familles et des aînés d'appartenir à la collectivité contrecœuroise.

L'HARMONIE

Favoriser les échanges et les relations harmonieuses entre les familles, les aînés et les divers acteurs de la communauté.

Soulignons que les principes ne sont pas présentés par ordre de priorité.

ORIENTATIONS

Les orientations établissent les grands chantiers que souhaitent accomplir la Ville et ses partenaires au cours des prochaines années. Cinq orientations ont été retenues autour desquelles s'articulent la Politique des familles et des aînés de Contrecoeur et son plan d'action.

Orientation 1 : L'amélioration de la conciliation des différentes sphères de la vie des familles et des aînés telles le travail, les occupations familiales, les études et le loisir.

Orientation 2 : L'offre d'un milieu de vie favorable et son appropriation par les familles et les aînés.

Orientation 3 : L'inclusion et la participation active des familles et des aînés à la vie et au développement de la communauté.

Orientation 4 : L'optimisation de la communication entre les citoyens, les instances municipales et les autres acteurs de la communauté.

Orientation 5 : L'accroissement de l'accessibilité aux services répondant aux besoins des familles et des aînés.

Soulignons que les orientations ne sont pas présentées par ordre de priorité.

CHAMPS D'INTERVENTION

Les champs d'intervention identifient les domaines prioritaires d'intervention à l'intérieur desquels seront déployés les objectifs et les actions qui permettront d'atteindre les orientations. Ainsi, une orientation peut toucher plusieurs champs d'intervention.

Voici les huit champs d'intervention qui ont été retenus :

- L'aménagement du territoire;
- La communication et l'information;
- Le développement économique;
- L'éducation et les services de garde;
- Le loisir, la culture et le sport;
- Le transport;
- La santé;
- La vie communautaire et associative.

Soulignons que les champs d'intervention ne sont pas présentés par ordre de priorité.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE

Le processus d'élaboration de la Politique des familles et des aînés de Contrecœur s'est réalisé dans une volonté de susciter la participation de la population, des organismes et des acteurs municipaux afin de s'assurer que la Politique corresponde aux préoccupations et aux aspirations de la communauté contrecœuroise.

L'adoption de la Politique ne signifie pas que cet exercice est terminé, bien au contraire. Il se poursuit avec la concrétisation de la Politique par la réalisation d'un plan d'action de l'administration municipale mis en œuvre en collaboration avec différents partenaires, afin de favoriser un milieu de vie de qualité pour les familles et les aînés.

Le Conseil municipal reconnaît les rôles de conseil, de consultation et de recommandation au comité X formé de citoyens et de différents partenaires. Ce comité veillera à l'atteinte des objectifs qui ont fait consensus tout au long de la démarche.

La Ville de Contrecœur s'engage également à faire rapport régulièrement à la population des actions réalisées touchant les familles et les aînés.

PARTENAIRES DU MILIEU

La Ville de Contrecœur a toujours été fière du dynamisme de ses citoyens qui s'investissent dans différents organismes. Grâce à leur implication, ils offrent aux familles et aux aînés des activités et des services qui seraient difficilement offerts autrement. Cette Politique considère essentielle la contribution des institutions, des organismes à but non lucratif, des gens d'affaires et des autres intervenants du milieu puisqu'ils favorisent une meilleure réponse aux besoins des familles et des aînés de la communauté. Les partenaires impliqués sont les forces vives du milieu contrecœurois et ensemble, ils participent à l'atteinte de la vision de cette Politique.